

Jean-Baptiste Tiémélé

Comédien,

Poète.

LA SEPARATION, c'est d'abord l'acte par lequel on éloigne deux objets, deux individus l'un de l'autre. Elle peut concerner plusieurs objets, plusieurs individus...

La distance ainsi créée entre deux objets ou deux êtres est aussi une SEPARATION. L'acte et la distance forment un ensemble de deux "séparations" que, pour simplifier, on désignera par : ACTE-ESPACE.

ACTE-ESPACE est très variable, un peu comme une fonction ; sauf que dans le cas qui nous intéresse, les paramètres sont eux-mêmes évolutifs, par ce fait, il va en découler une floraison de mots non moins variés, mais qui, sous réserve des nuances, ont le même sens : la **séparation**.

L'acte varie selon le moyen par lequel il s'accomplit, par sa puissance. La distance ou espace qui en résultera sera plus moins grande.

Si l'acte porte sur un corps ou des corps d'une certaine consistance, d'un certain poids, d'un certain pouvoir de résistance, le couple ACTE-ESPACE variera avec douceur ou au contraire avec violence.

Toutes les variations de l'ACTE-ESPACE ont des substantifs pour les désigner. Ces substantifs sont eux-mêmes fonction des plans sur lesquels s'accomplit l'ACTE.

Ces plans sont d'ordre : physique, psychologique, politique, philosophique, historique, scientifique, etc.

ILLUSTRATION DE TOUT CE QUI VIENT D'ETRE EXPOSE.

Deux boîtes A et B se touchent. Elles forment un ensemble AB. Je prends B, l'éloigne de A. L'action exercée sur AB est une **séparation** et la distance qui en a découlé est aussi une **séparation**. On retrouve ici la définition. Dans cette opération, il y a deux mots : le verbe éloigner (l'éloigne), et la distance.

B est éloigné de A

B est à une distance de A

L'éloignement et la distance sont synonymes de **séparation**. En raison de la distance entre A et B, ces deux boîtes se trouvent isolées l'une de l'autre. La **séparation** demeure et se désigne par : isolement, isolation, selon le plan sur lequel on se place. En effet, socialement, quand un individu s'enferme seul chez lui, établissant ainsi entre soi et sa communauté une certaine distance, il est dans l'isolement; de la même manière, au plan médical, un malade contagieux est mis dans l'isolement pour éviter la contamination des individus sains.

L'isolation est une **séparation**, mais celle-ci est extrêmement courte; elle se résume à l'épaisseur d'un mur, d'une vitre, au bouchage d'un orifice, et ce, afin de se protéger contre les nuisances de toutes sortes.

Les fils électriques sont entourés d'une gaine pour empêcher tout contact direct avec ces fils. Cette gaine protectrice est dite un "isolant". Cette gaine protectrice est une **séparation**.

Isolation mène à Isolationnisme. Au plan politique, l'isolationnisme, pour un Etat, c'est se protéger de tout contact avec les pays voisins. Les Etats-Unis d'Amérique ont pratiqué l'isolationnisme pendant longtemps; ils ont commencé à s'ouvrir au reste du monde en participant à la première guerre mondiale. Mais c'est surtout à l'engagement dans la deuxième guerre mondiale et la période qui a suivi que s'est opéré un véritable rapprochement avec le reste de l'Occident. Par contre la **séparation** est demeurée entre eux et le monde communiste ...

On voit à partir de la **séparation** de deux boîtes, comment viennent les mots : **séparation**, éloignement, isolé, isolement, isolation, isolationnisme, se protéger...

Dans le paragraphe ci-dessus, la locution "à partir de" est indicative déjà de l'origine d'un départ, d'une **séparation**.

Plus les plans, sur lesquels le couple ACTE-ESPACE variera, se croiseront ou se superposeront, plus se révèlera la richesse de la SEPARATION, si l'on ose ainsi dire.

Pour le moment considérons un cas simple: les deux boîtes B et C sont liées, soudées.

a - Si le lien est fait de colle, on pratique le décollement. Il faut rappeler que l'acte qui s'accomplit sur les boîtes est une **séparation**, que le résultat qui se traduit par une distance entre les boîtes est également une **séparation** qui est ici synonyme de décollage.

L'acte qui s'accomplit sur le couple BC est, dans un premier temps : tirer sur chacune des boîtes afin de les délier, les décoller, les détacher, les désunir.

b - si le lien est en plâtre et les boîtes suffisamment fragiles pour ne pouvoir résister à l'effort

exercé sur elles, on utilisera un objet solide, aigu pour enlever le plâtre; résultat le déplâtre

libère les boîtes B et C de l'ensemble BC. Les boîtes sont devenues libres, indépendantes, séparées.

c - si les boîtes sont métalliques et que leur lien est un crochet, il suffit de décrocher l'une des boîtes de l'autre; c'est le décrochage, l'éloignement. Si, au lieu d'un crochet, le lien est une soudure, un chalumeau est nécessaire pour faire fondre la soudure: on dessoude. Le résultat est une dessoude, une **séparation**

Le besoin de simplifier la démarche nous a fait porter davantage l'attention sur deux objets en l'occurrence, deux boîtes. En fait la **séparation** peut concerner un objet, un groupe d'objets, d'individus ou des groupes opposés à d'autres groupes. Un arbre abattu est séparé de sa souche; la partie gisant au sol peut être débarrassée de ses branches et

tronçonnée en plusieurs autres parties dont chacune pourrait être fendue. Il y a là toute une succession de SEPARATIONS qui, sur un autre plan, révélera autant d'autres variétés d'états aux déterminants non moins variés.

Un individu dont les membres sont arrachés, par accident ou coupés pour des raisons médicales, est victime d'un démembrement. Au plan géo-politique, le démembrement est la division d'un Etat, notamment d'un royaume ou d'un empire, en plusieurs parties, partagées entre des héritiers. Au niveau de l'agriculture le démembrement, c'est le partage des terres entre les paysans en vue de la diversification des cultures et aussi de permettre à de jeunes agriculteurs d'acquérir des parcelles pour leur compte.

Dans le démembrement agricole la **séparation** s'opère dans deux espaces: l'espace géographique

(sur le terrain) et l'espace juridique (titre de propriété).

En effet, un vaste espace appartenant à un même propriétaire, peut être DIVISE en plusieurs PARCELLES, en vue de la DIVERSIFICATION des cultures. Dans cette situation les terres sont distribuées en parcelles de maïs, de radis, de choux, de haricots, etc. L'unicité de la propriété demeure malgré la variété des cultures. Celles-ci par leur seule présence, marquent les limites entre elles.

Par contre si ces mêmes parcelles sont vendues à d'autres paysans, en partie tout au moins, les espaces séparatifs seront marqués par des haies. Chaque nouveau propriétaire a pleine jouissance de sa parcelle.

Dans ces diverses opérations, on observe la rencontre de trois "espaces": la nature du sol (espace géologique), le vaste espace initial inchangé; par contre, la part du premier propriétaire considérablement diminué, pour n'être plus qu'une portion du nouvel ensemble. Le troisième espace est l'espace juridique qui permet toutes ces transformations. On pourrait ajouter l'espace psychologique qui facilite la compréhension mutuelle et l'acceptation de la nouvelle donne.

La complexité, toute relative, constatée sur le terrain (espace géographique) est due à la jonction de quatre espaces. Il suffit de se reporter à la définition : ACTE-ESPACE, ceci, afin de rendre plus évidentes les nuances. En effet, "divisé" n'est pas synonymes de "**séparation**", mais de "séparé"; c'est "division" qui est synonyme de "**séparation**". "Parcellement", auquel renvoie "parcelles" est bien le synonyme de "**séparation**". Il en est de même de : "distribution", "partition", "marque" ou "marquage".

"**Séparation**" se niche quelquefois dans des mots où, de prime abord, on ne l'imagine pas; ainsi on a besoin de quelques secondes de réflexion avant d'accepter le mot "marque" comme une **séparation**. Deux objets rigoureusement identiques sur lesquels on a fait des marques différentes, se distinguent précisément par ces marques, alors que marquage ne semble pas poser de problèmes: sur les boulevards la ligne blanche continue séparative des voies de circulation paraît visible pour tous ...

Le marquage devient particulièrement subtile, lorsque, sur un terrain de football, il faut surveiller son adversaire et lui arracher le ballon (le séparer du ballon) pour aller le loger dans les filets adverses ou buts (à cause des deux poteaux qui soutiennent le filet) et entre lesquels les joueurs doivent faire passer le ballon pour prendre l'avantage sur l'équipe adverse.

On dit alors qu'on a " marqué " un but, qu'on a inscrit un but. Ici, le point, comme en grammaire, a une importance telle que le reste devient presque abstrait. La superposition des espaces temps confine à cette "illusion", curieusement, pour le spectateur.

Quels sont ces espaces ou plans ?

D'abord l'espace physique, le terrain sur lequel a lieu le match; les joueurs sont physiquement en position et se déplacent en respectant une certaine distance entre eux, en se passant le ballon; bref, ils jouent en obéissant à un ensemble de règles pour le spectateur, tous ces mouvements d'invasion ou de recule, d'un camp à l'autre, tout le déploiement de tactiques, tout cela ressemble à une toile d'araignée qui se déplace, se déforme, se reforme tout au long du déroulement du jeu. C'est le second espace : l'espace visuel.

Les espaces physiques et visuels sont "couverts" par l'espace psychologique qui fait que le jeu semble être totalement en transparence. Le spectateur alors se croit lui-même dans le jeu! Et, quand, dans le feu de l'action, il donne un coup de pied à son voisin, ce n'est tant parce qu'il lui en veut, mais parce qu'il est persuadé d'avoir la balle au pied!

On sait que des limites sont établies entre le public et les joueurs dans les stades: sauf cas de troubles, jamais le public, assis dans les gradins, ne se mélange aux joueurs évoluant sur le terrain. Seule la force de l'imaginaire peut permettre pareille transgression.

L'intervention de l'imaginaire dans la "**séparation**" joue un rôle extrêmement puissant : dans le tandem ACTE-ESPACE, on a vu au début de cet exposé, que l'acte de **séparation** porte d'abord sur deux corps, deux objets qui s'éloignent l'un de l'autre. Mais, lorsque, au lieu de corps inertes, l'on a deux corps vivants pensants ou instinctifs, la situation se complique; l'acte de séparer, se déroule normalement dans un premier temps. Il s'agit alors, d'un danger immédiat qui les fait fuir dans des directions différentes. Peu importe la durée de cette **séparation**. Les deux fuyards dans leur imaginaire se retrouvent bien qu'ils aient, par-dessus tout, encore du chemin à faire pour se rencontrer physiquement.

L'espace de l'imaginaire et celui du physique peuvent s'interférer.

Dans un deuxième temps, l'acte de séparer vient des deux êtres vivants, il s'agit d'une force intérieure: leur propre volonté. La **séparation** peut se traduire de deux manières: les êtres s'éloignent physiquement les uns des autres; ou bien ils demeurent ensemble, mais opposés idéologiquement, philosophiquement, politiquement, religieusement ...

Quelle que soit l'étendue de la **séparation** physique, quelle que soit sa durée, l'intervention de la mémoire, de l'imaginaire transcende cet éloignement. Par l'imaginaire, on est toujours chez soi; même quand on est titillé par la nostalgie, on est à la fois ailleurs et chez soi.

Par l'imaginaire, l'être humain est dans le passé, le présent, le futur: il change tout en demeurant identique à lui-même. Enfant, ses fautes lui sont pardonnées, alors que, adulte, certaines de ces mêmes fautes le conduiraient en prison: l'adulte s'est séparé de l'enfant!

Considérons les plans: philosophique, politique, religieux ... Ils sont tous différents, séparés formellement et par leurs contenus. Ces plans peuvent se rencontrer, se superposer, s'interférer pour donner d'autres mots, par exemple: politico-philosophique, politico-religieux qui sont également différents entre eux et différents des mots "originels" qui sont entrés dans leur propre composition, tant du point de vue de leur forme que du point de vue de leur sens. Il n'est pas nécessaire d'expliquer chacun de ces mots; les nuances, dont ils sont chargés, sont assez perceptibles pour qu'on puisse se passer de prendre cette orientation. L'important, c'est de pouvoir observer les conséquences de la superposition, de la rencontre et de l'interférence des espaces.

Dans cet ordre d'idées, voilà un couple de mariés. Les époux ne s'entendent plus; toutes les occasions sont bonnes pour se disputer. Ils ne partagent plus le même lit. Sur le plan familial, ils sont séparés; mais cette **séparation** n'a pas de consistance juridique.

Pour en finir avec cette situation, le mari ou l'épouse demande le divorce. Dans un premier temps, le juge autorise les époux à vivre loin l'un de l'autre, pour une certaine période, et ce, avec l'espoir que les époux, assagis, reprendraient la vie commune. Au plan juridique, les époux sont en **séparation** et non divorcés. Si à l'issue de la période accordée par le juge aucun effort de réconciliation n'a abouti, le divorce est alors prononcé. La **séparation** des époux devient définitive.

Par contre, si le couple est catholique et s'est marié à l'église, l'union contractée est indissoluble (sauf dans quelques rares cas). Dans ces conditions, les époux s'obligent à coexister au foyer, ou à désobéir aux lois de leur église et à s'en aller vivre leur vie loin l'un de l'autre. La **séparation** de fait des époux n'entraîne pas la nullité de leur mariage.

Au plan psychologique, la **séparation** légale (divorce) et la **séparation**, du point de vue religieux, seront inoubliables. Elle feront partie des expériences de la vie pour chacun des anciens partenaires. En vérité,

quels que soient le temps et l'espace, les divorcés se souviendront des meilleurs et des pires moments de leur vie conjugale, et, selon les cas, les regretteront ou au contraire se réjouiront de s'en être débarrassés.

Malgré le divorce, le couple, par l'imaginaire, fait de constants retours au foyer conjugal qu'il a pourtant volontairement fait éclater. Quant au mariage religieux, en raison de son indissolubilité, il ne cesse de hanter, si l'on ose ainsi dire, les époux séparés.

Pour le couple divorcé la loi autorise le remariage, ou simplement le mariage avec de nouveaux partenaires.

Le couple ayant fait le mariage religieux (sous réserve de certaines conditions) ne peut pas prétendre à un second mariage.

Dans ces deux cas les couples vont se placer sur le plan de la liberté pour refaire leur vie.

Aujourd'hui, un homme et une femme peuvent vivre en Union Libre, hors de toutes contraintes juridiques ou religieuses. Eux seuls décident de leur **séparation**. Là aussi, les souvenirs gardent toutes leurs valeurs au coeur de chaque compagnon, même si la **séparation** reste irréversible.

Dans la superposition des plans de **séparation**, l'acte séparateur du couple est venu du couple même: sa volonté. Celle-ci doit compter avec les lois et coutumes de la société du pays. Par contre, des facteurs extérieurs peuvent provoquer la **séparation** involontaire du couple: un accident mortel, un cataclysme naturel, une guerre ...

La **séparation**, dans de telles conditions, est vécue en tant que malheur imposé; et elle affermit, dans certains cas, l'affection du survivant ou de la survivante pour le ou la partenaire disparue. En tous les cas, au niveau de l'imaginaire, le couple est toujours uni.

CONCLUSION: Il n'y en a pas. Ce petit exercice n'épuise pas le sujet et ce qui est fait n'est pas particulièrement approfondi. Son objet est plutôt de tenter une démarche, d'aller à la découverte de la **séparation**. Celle-ci

est tantôt concrète, tantôt abstraite. Dans les deux états, elle reste incroyablement élastique. Où que vous soyez et quel que soit le temps, elle vous ramène toujours à votre point origine!